

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la soixante-sixième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 28 novembre, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Modification de l'Unité des programmes bidisciplinaires de 1^{er} cycle

Résolution CFSPD-2012-2013-526

ATTENDU les «Principes et procédures concernant les unités de programmes et le rattachement des programmes» adoptés par la Commission des études (2007-CE-10825) et le Conseil d'administration (2007-A-13417);

ATTENDU l'article 1.9.1. du Règlement n° 5 des études de 1^{er} cycle qui confie au Conseil académique la responsabilité du regroupement et du rattachement des programmes;

ATTENDU la résolution CFSPD-2003-2004-186 adoptée le 19 mai 2004 par le Conseil académique de la Faculté de science politique de droit et prévoyant la création d'une unité de programmes bidisciplinaires;

ATTENDU l'évolution positive de la situation des programmes bidisciplinaires à la Faculté depuis cette date, telle que décrite dans le document «Projet de création d'une nouvelle unité de programme en science politique et droit», et les problèmes que pose le maintien de la division actuelle des tâches et rétributions entre responsables de programmes;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par le Comité exécutif que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

CRÉE une nouvelle unité de programme à laquelle sera rattaché le baccalauréat en relations internationales et droit international (BRIDI);

MAINTIENNE l'unité de programmes bidisciplinaires, à laquelle ne seront rattachés désormais que le baccalauréat en communication, politique et société (BCPS) et le baccalauréat en gestion publique (BGP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Montréal, 29 novembre 2012

Jean-Pierre Beaud
Doyen